



REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES

SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE NON
OFFICIER



REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES

EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



CADRE D'ACTIVITES DE L'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le cadre d'activité décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités.

DEFINITION DU CADRE D'ACTIVITES

EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Mission :

L'équipier de sapeur-pompier a pour mission d'intervenir au sein d'une équipe lors des opérations de secours. Cette mission se décline en trois activités principales :

- lutte contre l'incendie
- secours à personnes (secours à victime et/ou secours routier)
- protection des personnes, des biens et de l'environnement

Le présent référentiel permet de décrire les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Hierarchie :

L'équipier participe aux opérations de secours, sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès, au sein des équipes d'incendie, de secours à personnes et de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Relations extérieures :

Victimes, public

Services publics ou privés, autres équipes sapeurs-pompiers

Qualités requises :

Esprit de cohésion, sens du service public, discrétion, dynamisme, rigueur.

Conditions d'accès à la formation :

- Etre sapeur de sapeur-pompier volontaire

Conditions d'exercice

- Etre titulaire de la formation correspondante à l'activité exercée
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis



REFERENTIEL DES ACTIVITES DE L'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées au cadre d'activités.

ACTIVITES DETAILLEES

1/ EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

1/Intervenir au sein de l'équipe incendie en qualité d'équipier, notamment aux différentes phases de la marche générale des opérations

Participer aux reconnaissances sous l'autorité du chef d'équipe

Réaliser des sauvetages et/ou des mises en sécurité

Mettre en œuvre en binôme un dispositif hydraulique

Réaliser une extinction en qualité d'équipier

Progresser dans la zone d'intervention avec ses équipements de protection individuelle

Protéger les personnes et les biens environnant la zone du sinistre

Prendre les dispositions pour éviter les reprises de feu

Mettre en œuvre les matériels du véhicule incendie

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels

Veiller à la sécurité du binôme

2/ Intervenir au sein de l'équipe secours à personnes en qualité d'équipier.

Sécuriser le lieu de l'accident

Accéder à la victime

Réaliser les gestes de premiers secours

Participer au bilan de la victime

Rendre compte à son chef d'agrès

Aider à la médicalisation de la victime

Procéder à la désincarcération de la victime

Relever / Brancarder la victime

Assurer l'évacuation et le transport de la victime

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels

3/ Intervenir au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Effectuer des reconnaissances et rendre compte au chef d'agrès

Réaliser des opérations d'épuisement ou d'assèchement

Capter et/ou porter secours à des animaux

Neutraliser des hyménoptères

Procéder au dégagement de personnes bloquées dans des ascenseurs

Protéger les personnes et les biens victimes d'évènements naturels

Faciliter l'intervention des équipes de secours

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels



REFERENTIEL DES COMPETENCES DE L'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à des activités et à les rédiger en terme de capacités à acquérir.

1/ EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Compétence 1 : Intervenir en qualité d'équipier au sein de l'équipe incendie.

1-1 Analyser son environnement

SAVOIRS ASSOCIES	Objectifs des reconnaissances, lots de reconnaissance longue distance Rôle de l'équipier au sein du binôme Eléments à rechercher / déroulement type Règles de sécurité à respecter Notions de prévention appliquées à l'opération
------------------	---

1-2 Réaliser un sauvetage

SAVOIRS ASSOCIES	Les différents sauvetages (avec ou sans matériel) Sauvetages et mises en sécurité / confinement et évacuation LSPCC (possibilités et limites d'utilisation, composition et caractéristiques, règles d'emploi et de sécurité, modalités de mise en œuvre) Echelles à main (échelles à coulisse, échelles à crochets), manœuvres et méthodes de sauvetage Sauvetage de sauveteur (techniques)
------------------	---

1-3 Sécuriser la zone d'intervention

SAVOIRS ASSOCIES	Les différents types de risques (gaz, RCH, RAD, explosion, électrique, effondrement, voies ferrées, photovoltaïques) / actions adaptées Explosimétrie Coupure des fluides Les premières mesures conservatoires Autoprotection Déblai Préservation des traces et indices Surveillance
------------------	---

1-4 Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

SAVOIRS ASSOCIES	Les équipements vestimentaires de protection individuelle Atmosphères non respirables et contraintes physiologiques Principe de fonctionnement de l'ARI Règles d'emploi et de sécurité des EPI Mise en œuvre de l'ARI
------------------	---

1-5 Evoluer sur un moyen élévateur aérien

SAVOIRS ASSOCIES	Ascension d'une échelle aérienne Croisement sur une échelle aérienne Prise de position du porte lance Méthodes de sauvetage et de mise en sécurité Mesures de sécurité (précautions d'emploi, sécurité des intervenants, lot échelle, environnement à risques...)
------------------	---

1-6 Réaliser un établissement

SAVOIRS ASSOCIES	Matériels de lutte contre l'incendie Règles d'établissement des tuyaux Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation Notions élémentaires d'hydraulique Etablissements, établissements spécifiques (en étages, sur échelle) Les manœuvres en binôme
------------------	---

1-7 Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

SAVOIRS ASSOCIES	Combustion – Propagation – Comportement et réaction au feu La marche générale des opérations Les différents agents extincteurs Procédés d'extinction Moyens facilitant l'action des secours (ventilation, RIA, colonnes...) Phénomènes thermiques en milieux clos ou semi ouverts et techniques d'intervention Utilisation de la lance
------------------	--

1-8 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

SAVOIRS ASSOCIES	Utilisation technique des terminaux radio Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio) Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules
------------------	--

1-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

SAVOIRS ASSOCIES	Les engins d'incendie et de secours Contrôle, reconditionnement Les vérifications périodiques
------------------	---

1-10 Préserver son potentiel physique et psychologique

SAVOIRS ASSOCIES	Stress et épuisement professionnel Méthodes de gestion du stress Les structures de soutien L'activité physique du sapeur-pompier
------------------	---

1-11 Communiquer au sein de l'équipe

SAVOIRS ASSOCIES	Les notions de communication
------------------	------------------------------

Compétence 2 : Intervenir en équipe sur des opérations de secours à personnes.

2-1 Mettre en œuvre les mesures conservatoires

SAVOIRS ASSOCIES	Rôle et responsabilité du secouriste Attitude du secouriste Les acteurs de l'organisation des secours Les étapes de la prise en charge d'une victime La transmission de l'alerte Le matériel et les dispositifs de secours
------------------	---

2-2 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

SAVOIRS ASSOCIES	La sécurité individuelle du secouriste La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant La sécurité collective face à un risque majeur Les moyens d'extinction
------------------	--

2-3 Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

SAVOIRS ASSOCIES	Recherche et identification d'une détresse vitale Interaction des fonctions vitales Le système ventilatoire et ses détresses L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes Le système circulatoire et ses détresses Les hémorragies et leur traitement Le système nerveux et ses détresses Prise en charge d'une victime inconsciente Arrêt cardiaque et principes d'action La défibrillation Prise en charge d'une personne victime d'une noyade
------------------	---

2-4 Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

SAVOIRS ASSOCIES	Les différentes zones du corps humain Conduite à tenir en cas de malaise ou maladie Principes généraux de prise en charge des plaies et brûlures Les principaux types de traumatismes Les immobilisations de membres
------------------	--

2-5 Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

SAVOIRS ASSOCIES	Surveillance et aide au déplacement
------------------	-------------------------------------

2-6 S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

SAVOIRS ASSOCIES	Rôle et responsabilité de l'équipe secouriste L'organisation du secours à personnes Situation victimes multiples (plan de secours et rôle des équipes) Le véhicule de secours et d'assistance aux victimes Equipements nécessaires à une mission de secours
------------------	---

2-7 Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur

SAVOIRS ASSOCIES	Bilan circonstanciel Bilan d'urgence vitale Bilan complémentaire Transmission du bilan
------------------	---

2-8 Assurer une prise en charge adaptée des victimes

SAVOIRS ASSOCIES	Morsures et piqûres Accidents électriques Intoxications Blast Compression prolongée des membres Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid Pendaison Membres arrachés ou sectionnés Pansements et bandages Parturientes Allergies Asthme Diabète Convulsions Souffrances psychiques et comportements inhabituels
------------------	--

2-9 Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

SAVOIRS ASSOCIES	Le système locomoteur et ses détresses Les techniques d'immobilisation
------------------	---

2-10 Assurer le relevage et le transport d'une victime

SAVOIRS ASSOCIES	Moyens de relevage d'une victime Techniques de relevage d'une victime Règles de base du brancardage Chargement d'une victime dans un véhicule de secours Transport d'une victime
------------------	--

2-11 Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

SAVOIRS ASSOCIES	Principe de transmission et précaution Les différents types de déchets Accidents d'exposition au sang Techniques de nettoyage et de désinfection
------------------	---

2-12 Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort

SAVOIRS ASSOCIES	Conduite générale d'une opération de secours routier Protection, balisage et dégagements d'urgence Les lésions liées aux AVP Relevages et dégagements en secours routiers Désincarcération (ouverture simple, césarisation, levage, écartement...) Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, véhicules électriques, GPL, hybrides) Calage Règles de sécurité spécifiques au secours sur route
------------------	--

2-13 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

SAVOIRS ASSOCIES	Utilisation technique des terminaux radio Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio) Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules
------------------	--

2-14 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

SAVOIRS ASSOCIES	Les engins d'incendie et de secours Contrôle, reconditionnement Les vérifications périodiques
------------------	---

2-15 Préserver son potentiel physique et psychologique

SAVOIRS ASSOCIES	Stress et épuisement professionnel Méthodes de gestion du stress Les structures de soutien L'activité physique du sapeur-pompier
------------------	---

2-16 Communiquer au sein de l'équipe

SAVOIRS ASSOCIES	Les notions de communication
------------------	------------------------------

Compétence 3 : Intervenir en qualité d'équipier au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement

3-1 Analyser son environnement

SAVOIRS ASSOCIES	Objectifs des reconnaissances Rôle de l'équipier au sein du binôme Eléments à rechercher / déroulement type Règles de sécurité à respecter Lots de reconnaissance
------------------	---

3-2 Mettre en œuvre les matériels d'assèchement et d'épuisement

SAVOIRS ASSOCIES	Matériel d'épuisement et d'assèchement (thermique, hydraulique, électrique, manuel ...) Modalités de mise en œuvre Règles de sécurité
------------------	---

3-3 Réaliser une intervention impliquant un animal (capture, sauvetage) avec les matériels adaptés

SAVOIRS ASSOCIES	Différentes espèces d'animaux : comportement et dangers (risques infectieux, postures et distances d'approche...) Risques liés aux interventions animalières Rôle du vétérinaire SP Moyens de protection du personnel Matériel animalier et mise en œuvre Règles d'utilisation des kits sanitaires
------------------	---

3-4 Procéder à la neutralisation d'hyménoptères

SAVOIRS ASSOCIES	Les équipements de protection individuelle Les règles d'utilisation des produits de destruction Déroulement type d'une intervention
------------------	---

3-5 Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur

SAVOIRS ASSOCIES	Cadre opérationnel de la mission Typologie d'ascenseurs Procédure d'intervention (mise en sécurité, modalités d'action, règles de sécurité)
------------------	---

3-6 Mettre en œuvre les matériels permettant de faciliter l'intervention des différentes équipes de secours

SAVOIRS ASSOCIES	Matériel électrique portatif (éclairage, groupe électrogène...) Matériel de forçement (hydraulique, électrique, pneumatique, thermique, manuel...) Matériel de calage temporaire (étais provisoires, cales, coins...)
------------------	---

3-7 Mettre en œuvre des mesures conservatoires suite à des intempéries

SAVOIRS ASSOCIES	Matériel de protection des biens (bâches, lots d'évacuation...) Matériel de dégagement (tronçonneuse...) Règles de sécurité, mise en œuvre
------------------	--

3-8 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

SAVOIRS ASSOCIES	Utilisation technique des terminaux radio Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio) Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules
------------------	--

3-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

SAVOIRS ASSOCIES	Les engins d'incendie et de secours Contrôle, reconditionnement Les vérifications périodiques
------------------	---

3-10 Préserver son potentiel physique et psychologique

SAVOIRS ASSOCIES	Stress et épuisement professionnels Méthodes de gestion du stress Les structures de soutien L'activité physique du sapeur-pompier
------------------	--

3-11 Communiquer au sein de l'équipe

SAVOIRS ASSOCIES	Les notions de communication
------------------	------------------------------

Compétence 4 : Se situer dans son environnement

4-1 Maîtriser les règles régissant les activités de sapeur-pompier volontaire

SAVOIRS ASSOCIES	Organisation et missions des SDIS
------------------	-----------------------------------

COMPETENCES A ACQUERIR PAR TYPES D'AGRES

		Equiper secours à personnes	Equiper véhicule de désincarcération	Equiper véhicule incendie	Equiper véhicule interventions diverses
1	Analyser son environnement			X	
2	Réaliser un sauvetage			X	
3	Sécuriser la zone d'intervention			X	
4	Evoluer avec aisance sur une intervention avec les équipements de protection individuelle			X	
5	Evoluer sur un moyen élévateur aérien			X	
6	Réaliser un établissement			X	
7	Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies			X	
8	Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio	X	X	X	X
9	Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	X	X	X	X
10	Préserver son potentiel physique et psychologique	X	X	X	X
11	Communiquer au sein de l'équipe	X	X	X	X
12	Mettre en œuvre les mesures conservatoires	X	X	X	X
13	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à disposition	X	X	X	X
14	Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale	X	X	X	X
15	Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants	X	X	X	X
16	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert	X	X	X	X
17	S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier	X			
18	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur	X			
19	Assurer une prise en charge adaptée des victimes	X			
20	Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés	X			
21	Assurer le relevage et le transport d'une victime	X			
22	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	X	X		
23	Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort		X		
24	Mettre en œuvre les matériels d'assèchement et d'épuisement		X		
25	Réaliser une intervention impliquant un animal avec les matériels adaptés				X
26	Procéder à la neutralisation d'hyménoptères				X
27	Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur				X
28	Mettre en œuvre les matériels permettant de faciliter l'intervention des équipes de secours		X		X
29	Mettre en œuvre des mesures conservatoires suite à des intempéries				X
30	Maitriser les règles régissant les activités de sapeur-pompier volontaire	X	X	X	X



REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES

CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



CADRE D'ACTIVITES DU CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le cadre d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités.

DEFINITION DU CADRE D'ACTIVITES

CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Mission :

Le chef d'équipe de sapeur-pompier dirige son équipier et coordonne l'action de son équipe lors des opérations de secours. Cette mission se décline en trois activités principales :

- lutte contre l'incendie
- secours à personnes
- protection des personnes, des biens et de l'environnement

Le présent référentiel permet de décrire les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Hiérarchie :

Le chef d'équipe participe aux opérations de secours, sous l'autorité d'un chef d'agrès, au sein des équipes d'incendie, de secours à personnes et de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Relations extérieures :

Victimes, public

Services publics ou privés, autres sapeurs-pompiers.

Qualités requises :

Esprit de cohésion, sens du service public, discrétion, dynamisme, rigueur.

Conditions d'accès à la formation :

- Etre caporal de sapeur-pompier volontaire

Conditions d'exercice

- Etre titulaire de la formation de chef d'équipe correspondante aux activités exercées
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis



REFERENTIEL DES ACTIVITES DU CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées au cadre d'activités.

ACTIVITES DETAILLEES

CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

1/Dirige son binôme incendie lors des différentes phases de la marche générale des opérations

Effectuer des reconnaissances et rendre compte au chef d'agrès

Prendre en compte la mission donnée par le chef d'agrès

Réaliser des sauvetages et / ou des mises en sécurité

Mettre en œuvre en binôme un dispositif hydraulique

Contrôler l'action de l'équipier

Réaliser une extinction en qualité de chef d'équipe

Progresser dans la zone d'intervention avec ses EPI

Protéger les personnes et les biens environnant la zone du sinistre

Prendre les dispositions pour éviter les reprises de feu

Mettre en œuvre les matériels du véhicule incendie

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels

2/ Intervenir au sein de l'équipe secours à personnes

Sécuriser le lieu de l'accident

Accéder à la victime

Réaliser les gestes de premiers secours

Participer au bilan de la victime

Rendre compte à son chef d'agrès

Aider à la médicalisation de la victime

Procéder à la désincarcération de la victime

Relever / Brancarder la victime

Assurer l'évacuation de la victime

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels

3/ Intervenir au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Effectuer des reconnaissances et rendre compte au chef d'agrès

Réaliser des opérations d'épuisement ou d'assèchement

Capter et/ou porter secours à des animaux

Neutraliser des hyménoptères

Procéder au dégagement de personnes bloquées dans des ascenseurs

Protéger les biens et les personnes victimes d'évènements naturels

Faciliter l'intervention des équipes de secours

Maintenir la capacité opérationnelle des matériels



REFERENTIEL DES COMPETENCES DU CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à des activités et à les rédiger en terme de capacités à acquérir.

1/ CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le chef d'équipe met en œuvre l'ensemble des compétences acquises en sa qualité d'équipier. En outre, il dispose de compétences complémentaires définies ci-après.

1-1 S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe

SAVOIRS ASSOCIES	Le rôle et les responsabilités du chef d'équipe L'organisation de la chaîne de commandement Les principes du commandement opérationnel Le compte-rendu Les bases du commandement opérationnel
------------------	---

1-2 Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques

SAVOIRS ASSOCIES	Les premières mesures conservatoires Notions de prévention appliquée à l'opération Préservation des traces et indices Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction
------------------	---

1-3 Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe

SAVOIRS ASSOCIES	Les équipements de protection individuelle Moyens de protection
------------------	--

1-4 Manager une équipe opérationnelle

SAVOIRS ASSOCIES	Communication opérationnelle Dynamique de groupe Prise de décision
------------------	--



REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES

CHEF D'AGRES UNE
EQUIPE
DE SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE



CADRE D'ACTIVITES DU CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le cadre d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités.

DEFINITION DU CADRE D'ACTIVITES

CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Mission :

Le chef d'agrès une équipe peut commander seul, ou sous l'autorité d'un COS, les agrès armés par trois sapeurs-pompiers maximum (le chef d'agrès et un binôme). Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées.

Le présent référentiel permet de décrire les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Hiérarchie :

Le chef d'agrès une équipe participe aux opérations de secours, seul ou sous l'autorité d'un COS, lors d'opérations d'incendie, de secours à personnes et de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Relations extérieures :

Victimes, public

Services publics ou privés, autres sapeurs-pompiers, élus

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, réactivité, culture opérationnelle.

Conditions d'accès à la formation :

- Etre sergent de sapeur-pompier volontaire

Conditions d'exercice

- Etre titulaire de la formation de chef d'agrès une équipe correspondant aux activités exercées
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis



REFERENTIEL DES ACTIVITES DU CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées au cadre d'activités.

ACTIVITES DETAILLEES

CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

1/Guider son agrès jusqu'à la zone d'intervention

Recueillir les données de l'alerte

Gérer le départ

Acheminer l'équipe jusqu'au lieu de l'intervention

2/ Gérer une intervention en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS

Réaliser les reconnaissances

Sécuriser l'intervention

Analyser la situation

Définir la tactique opérationnelle

Diriger, coordonner et contrôler les missions de l'équipe

Demander les renforts

Assurer la coordination avec les centres opérationnels et de régulation

Veiller à la sécurité de l'équipage

S'insérer dans un dispositif opérationnel / se mettre à disposition d'un COS

3/ Rendre compte à sa hiérarchie

Transmettre les messages opérationnels

Réaliser les comptes-rendus d'intervention

4/ Maintenir la capacité opérationnelle de son agrès

Contrôler le reconditionnement du véhicule

S'assurer de la remise en état des équipements de protection individuelle



REFERENTIEL DES COMPETENCES DU CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à des activités et à les rédiger en terme de capacités à acquérir.

1/ CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

1-1 Se situer dans son environnement

SAVOIRS ASSOCIES	Les responsabilités du chef d'agrès une équipe Les pouvoirs de police Les obligations administratives et réglementaires spécifiques (ouvertures de portes, décharges ...) Les différents partenaires (SAMU, police ...)
------------------	--

1-2 S'intégrer dans une chaîne opérationnelle

SAVOIRS ASSOCIES	Organisation opérationnelle du département Rôle du chef d'agrès une équipe DOS / COS La chaîne de commandement Le cadre d'ordres Les comptes-rendus
------------------	--

1-3 Adopter une conduite adaptée en présence des médias

SAVOIRS ASSOCIES	Obligations professionnelles Prise en compte des médias Les éléments à communiquer
------------------	--

1-4 Utiliser des outils cartographiques

SAVOIRS ASSOCIES	Itinéraire Cartes, parcellaires et plans ER Les signes conventionnels
------------------	---

1-5 Elaborer et transmettre un message de nature opérationnelle

SAVOIRS ASSOCIES	Organisation des transmissions Les différents messages en opération Rédaction, forme et contenu
------------------	---

1-6 Faire appliquer les règles de sécurité individuelle et collective

SAVOIRS ASSOCIES	Choix des EPI Conduite opérationnelle des véhicules en situation d'urgence et sécurité Les risques particuliers (chimique, radiologique, électrique, inondations ...) et les mesures conservatoires
------------------	---

1-7 Diriger un agrès à une équipe

SAVOIRS ASSOCIES	La marche générale des opérations Le commandement opérationnel Opérations de secours à personnes : Déroulement d'une opération SAP Régulation médicale et hospitalisation Intégration dans un plan nombreuses victimes Méthodes de désincarcération Règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective Contrôle de l'entretien sanitaire du VSAV Autres opérations: Les différents sauvetages Choix et direction d'un sauvetage Confinement, évacuations, mises en sécurité Les opérations diverses
------------------	--



REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES

CHEF D'AGRES TOUT
ENGIN
DE SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE



CADRE D'ACTIVITES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le cadre d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités.

DEFINITION DU CADRE D'ACTIVITES

CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Mission :

Le chef d'agrès tout engin commande seul, ou sous l'autorité d'un COS, l'engagement opérationnel d'un agrès et assure les missions opérationnelles qui lui sont confiées.

Le présent référentiel permet de décrire les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Hiérarchie :

Le chef d'agrès tout engin participe aux opérations de secours, seul ou sous l'autorité d'un COS.

Relations extérieures :

Victimes, public

Services publics ou privés, autres sapeurs-pompiers, élus, médias

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, réactivité, culture opérationnelle.

Conditions d'accès à la formation :

- Etre adjudant de sapeur-pompier volontaire

Conditions d'exercice

- Etre titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis



REFERENTIEL DES ACTIVITES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées au cadre d'activités.

ACTIVITES DETAILLEES

CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le chef d'agrès tout engin réalise l'ensemble des activités de chef d'agrès une équipe, lors d'intervention impliquant un agrès.

1/ Guider son agrès jusqu'à la zone d'intervention

Recueillir les données de l'alerte

Gérer le départ

Acheminer l'équipe jusqu'au lieu de l'intervention

2/ Gérer une intervention en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS

Réaliser les reconnaissances

Sécuriser l'intervention

Analyser la situation

Définir la tactique opérationnelle

Diriger, coordonner et contrôler les missions des équipes

Demander les renforts

Assurer la coordination avec les centres opérationnels et de régulation

Veiller à la sécurité de l'équipage

Se mettre à disposition du COS

3/ Rendre compte à sa hiérarchie

Transmettre les messages opérationnels

Réaliser les comptes-rendus d'intervention

4/ Maintenir la capacité opérationnelle de son agrès

Contrôler le reconditionnement du véhicule

S'assurer de la remise en état des équipements de protection individuelle

Assurer le débriefing opérationnel de ses équipes

5/ Coordonner l'action des engins dans l'attente du chef de groupe

Diriger les actions des équipes

Déterminer le premier point de rassemblement des moyens

Prendre en compte les actions réalisées

Assurer le relais avec le chef de groupe

Se mettre à disposition du chef de groupe

6/ Communiquer avec les élus, autorités, médias

Accueillir

Informers



REFERENTIEL DES COMPETENCES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences et à les rédiger en terme de capacités à acquérir.

1/ CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le chef d'agrès tout engin met en œuvre l'ensemble des compétences acquises en sa qualité de chef d'agrès une équipe. En outre, il dispose de compétences complémentaires définies ci-après.

1-1 Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

SAVOIRS ASSOCIES	Les explosions Procédure gaz renforcée Réaction au feu des matériaux, Prévention appliquée à l'opération Lecture du feu Les feux en volume clos ou semi-ouverts Typologie des feux
------------------	---

1-2 Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique

SAVOIRS ASSOCIES	Alimentation d'un dispositif Notions d'hydraulique Dimensionnement des besoins en eau Alimentation de l'engin pompe
------------------	--

1-3 Elaborer une stratégie d'extinction

SAVOIRS ASSOCIES	Procédés et méthodes d'extinction La ventilation opérationnelle (naturelle, mécanique, hydraulique...)
------------------	---

1-4 Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

SAVOIRS ASSOCIES	Gestion opérationnelle et commandement : analyse de la ZI, coordination des moyens, point de situation
------------------	--

1-5 Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

SAVOIRS ASSOCIES	Protection des biens Déblai Préservation des traces et indices Surveillance
------------------	--

1-6 Communiquer

SAVOIRS ASSOCIES	Techniques de communication
------------------	-----------------------------

GLOSSAIRE

Activité :

Ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à la réalisation d'une prestation ou d'un service. L'activité constitue une réponse à la question " que fait concrètement ce salarié dans cet emploi ? ". En effet, un emploi est décrit à partir d'une liste d'activités.

Acquis :

Ensemble de savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Acquis de l'expérience :

Ensemble des connaissances et des compétences acquises par une personne à l'extérieur des systèmes éducatifs et de formation professionnelle, le plus souvent dans le milieu du travail ou dans les activités extra professionnelles.

Apprenant :

Personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

Capacité :

Ensemble de dispositions et d'acquis permettant à une personne d'accomplir une activité physique, intellectuelle ou professionnelle donnée et généralement formulé par l'expression " être capable de ". Elle s'exprime le plus souvent en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Compétence :

Ensemble de savoir-faire, de comportement et connaissances mobilisé dans une action et adapté aux exigences d'une situation. La compétence est une capacité mise en œuvre dans une situation donnée.

Connaissances :

Informations générales ou spécialisées qu'un individu détient en propre.

Diplôme :

Document écrit sanctionnant des connaissances et ouvrant des droits. Il émane d'une autorité compétente sous contrôle de l'Etat. Il conditionne parfois l'accès à certaines professions ou à certaines formations ou concours.

Evaluation des acquis :

Appréciation des compétences et des connaissances maîtrisées par une personne à un moment donné. Les instruments (critères, normes...) et les supports de l'appréciation sont variables.

Ingénierie de formation :

Ensemble de démarches permettant de concevoir, mettre en œuvre et d'évaluer des dispositifs, des actions de formation. L'ingénierie de formation comprend 4 grandes étapes :

- le processus de diagnostic : analyse des besoins conduisant aux objectifs de formation
- la conception du projet de formation
- la mise en œuvre : coordination et conduite du projet
- l'évaluation

Ingénierie pédagogique :

Ensemble de démarches permettant de concevoir et d'adapter les méthodes et moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de formation.

Elle comprend :

- la définition d'objectifs pédagogiques
- la définition des contenus de formation
- la conception, le choix des méthodes et des moyens pédagogiques
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques

Jury de validation :

Il est composé de personnes habilitées à évaluer les acquis des candidats en fin de formation ou à l'issue d'une procédure de validation des acquis de l'expérience. La nature des acquis évalués correspond aux exigences du référentiel de certification. Le jury est seul habilité à octroyer des unités ou un diplôme complet ou un titre professionnel, à la suite de l'analyse des acquis d'une personne.

Module :

Composante d'une action de formation. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité. Il peut faire l'objet d'une validation après évaluation. Il peut comprendre une ou plusieurs unités de valeur de formation capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et professionnelle. Dans ce cas, sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeur le composant.

Objectif pédagogique :

Enoncé d'intention décrivant ce dont l'apprenant sera capable après apprentissage.

Référentiel d'emploi

Le référentiel d'emploi définit le cadre réglementaire d'exercice des activités. Il va permettre de donner une vision structurée et synthétique des métiers visés, des types d'activités pratiquées et du contexte dans lequel elles sont réalisées.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, la notion de "cadre d'activités" a été substituée à la notion de "cadre d'emploi".

Référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel des activités professionnelles décrit les activités et les tâches que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme.

Ce référentiel :

- permet, lors de l'analyse de l'activité professionnelle, de dégager les éléments nécessaires à la construction du référentiel de compétences ;
- permet aux formateurs de mieux appréhender les objectifs professionnels et définir le contenu de la formation ;
- peut constituer un outil de référence dans les comparaisons nationales et internationales de certifications.

Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences décrit les compétences professionnelles à acquérir pour réaliser les activités recensées dans le référentiel des activités professionnelles.

Il consiste en une description des compétences en termes d'actions de ce qui doit être fait concrètement.

Une liste de savoirs associés (notions et concepts) viendra préciser chacune de ces compétences.

Référentiel de formation :

Il permet de structurer les unités constitutives du diplôme professionnel.

Le référentiel des activités professionnelles est le point de départ de la construction des unités constitutives d'un diplôme. Ces unités constitutives doivent être en lien avec les activités professionnelles.

Le référentiel de formation est donné à titre indicatif et peut être adapté par les SDIS en fonction de leurs besoins.

Référentiel de certification :

Le document définit les modalités d'évaluation des compétences, la composition des jurys, les modalités de délivrance des diplômes....

Un nombre d'épreuves limité et assez courtes mais correspondant à des situations de travail identifiables afin de faciliter notamment la validation des acquis de l'expérience sera privilégié.

Savoir :

Ensemble de connaissances théoriques et pratiques, objectivées, mises en œuvre par un individu pour comprendre le monde, en construire une représentation et agir sur lui.

Il est construit par l'individu, enrichi et validé par l'action et l'expérimentation.

Savoir-faire :

Ensemble de connaissances procédurales qu'un individu est susceptible d'appliquer dans une situation donnée ou une réalisation spécifique.

Savoir-être :

Capacité à s'adapter à des situations variées, à ajuster ses comportements et attitudes en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.

Scénario pédagogique :

Document à la disposition du formateur présentant les éléments qui permettent d'atteindre les objectifs pédagogiques. Il décrit dans le détail la manière dont va se dérouler une formation.

Titre professionnel :

Les titres à finalité professionnelle sont des certifications délivrées par les diverses institutions ou organismes qui attestent que le titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Unité de valeur :

Segment élémentaire de formation pouvant être inclus dans le module de formation. Elle peut faire l'objet d'une validation après évaluation.